

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Vente. Conditions de mise en œuvre de la garantie des vices cachés
Urbanisme / Construction. Taxe annuelle sur les bureaux et locaux commerciaux en Île-de-France
Collectivités territoriales. Défaut de transmission au préfet de la délibération du conseil municipal autorisant la conclusion d'un contrat de droit privé
- 8 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. La résiliation du bail ne peut être justifiée par des manquements antérieurs à la demande de renouvellement
- 9 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Le droit à l'image s'éteint au décès de son titulaire
- 10 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Pensions alimentaires et prestations compensatoires : actualisation des plafonds et montants pour 2017
- 11 RURAL**
Aménagement foncier. Autorisation d'exercice du droit de préemption de la SAFER Poitou-Charentes et de la SAFER Pays de la Loire
- 14 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Certificat d'urbanisme, constructibilité du terrain et devoir d'information du notaire
Responsabilité notariale. Le notaire doit informer l'acquéreur de la fragilité de la garantie intrinsèque en présence d'une clause d'inaliénabilité

À LA Une

Évaluation du rapport à succession d'une donation faite par interposition d'une société

L'avantage consenti par le *de cujus* à une société contrôlée par l'un de ses enfants peut-il constituer une donation indirecte ?

Dans l'affirmative, quelle est alors la valeur de l'indemnité de rapport due par le donataire ?

Telles sont les questions que vient de trancher la Cour de cassation aux termes d'un arrêt du 24 janvier 2018 largement diffusé. > **LIRE P. 1**